

## COMPTES RÉGIONAUX DE L'AGRICULTURE 2019

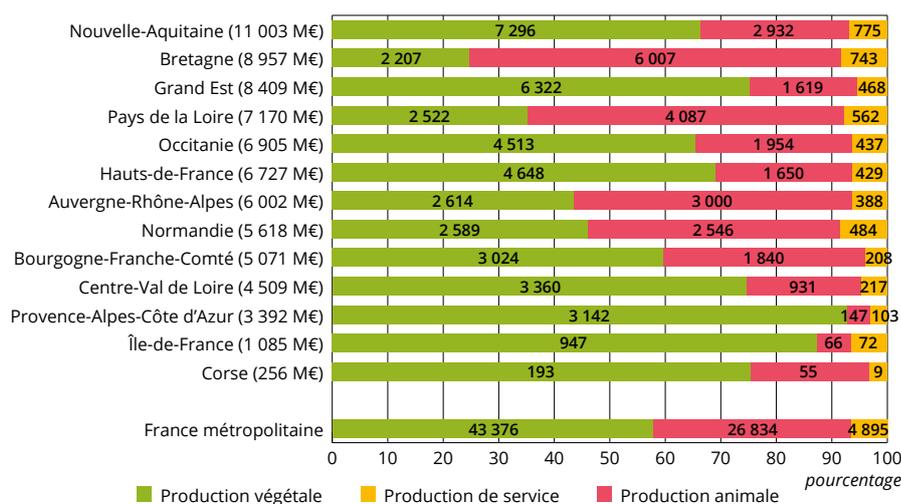
# Des évolutions régionales contrastées selon la part de l'élevage et de la viticulture dans la production totale

En 2019, la production agricole en valeur diminue dans 7 régions métropolitaines sur 13. L'impact de la mauvaise année viticole est particulièrement fort sur les résultats en Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire. À l'inverse, la hausse de la production animale explique les bons résultats en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie. La production en volume des céréales, des pommes de terre et des fruits augmente mais est fortement atténuée par une baisse des prix avec toutefois des effets différenciés suivant les régions. Dans presque toutes les régions, les exploitants agricoles ont recours à moins de consommations intermédiaires, mais des prix en hausse expliquent une facture en légère augmentation. À l'instar de la production, la valeur ajoutée en valeur progresse dans les régions d'élevage et diminue dans les régions viticoles hormis en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie.

Entre 2018 et 2019, la production agricole diminue en valeur en France métropolitaine (- 1,5 %). Cette baisse est naturellement différente selon les régions, en lien avec des spécialisations productives. Les régions viticoles de Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine sont les plus concernées (*graphiques 1 et 2*).

Plus précisément, la production augmente en Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Haut-de-France grâce à une progression des productions animales. Et plus modestement en Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur sans lien avec la variation de la production animale, plus marginale dans ces régions. La production diminue en Île-de-France, en Corse et en Auvergne-Rhône-Alpes sous l'effet de la baisse de la production végétale.

**Graphique 1**  
Production agricole des régions métropolitaines en 2019

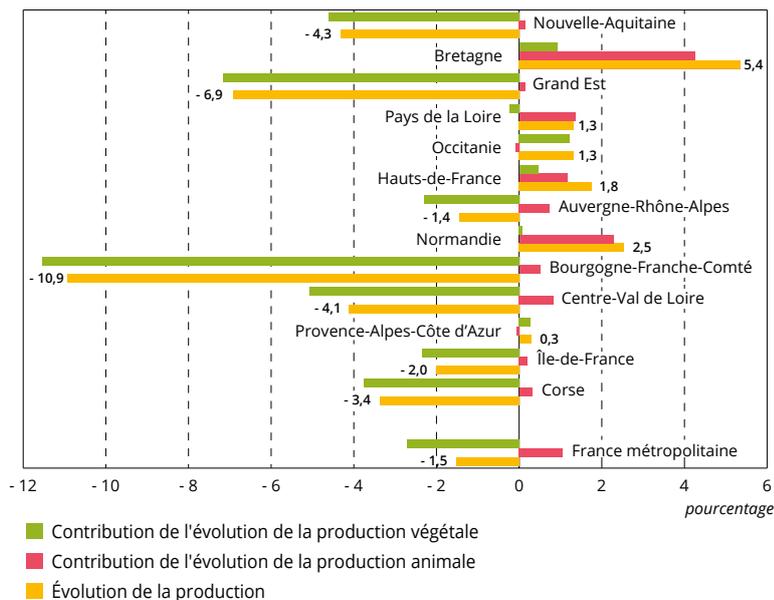


Lecture : en 2019, la production agricole, évaluée hors subventions, s'établit à 11 003 M€ en Nouvelle-Aquitaine répartie entre 7 296 M€ de production végétale, soit 66 % de la production agricole de la région, 2 932 M€ de production animale, soit 26 % de la production agricole de la région et 775 M€ de production de service, soit 7 % de la production agricole totale.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

## Graphique 2

### Évolution de la production agricole entre 2018 et 2019 selon les régions



Lecture : entre 2018 et 2019, la production agricole de la Nouvelle-Aquitaine diminue de 4,3 % (en valeur). Ce recul résulte d'une baisse de la production végétale qui contribue à 4,6 points et à une légère hausse de la production animale qui contribue à hauteur de 0,2 point. L'évolution de la production de service est négligeable.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

variations différentes de prix selon les régions (en fonction des variétés et de l'usage des pommes de terre produites) et un effet positif dans les principales régions de productions : Hauts-de-France en dépit d'une baisse des prix, mais aussi en Normandie, Grand Est ou Bretagne où la composante prix influe peu.

Malgré des conditions météorologiques plutôt favorables au printemps et propices à une bonne récolte, pour la deuxième année consécutive, la production de betteraves sucrières recule (- 6,3 % en volume) en raison d'une diminution des surfaces cultivées. Dans un contexte de stabilité des prix, cette baisse est sensible dans les principales régions productrices : Hauts-de-France, Grand Est et Île-de-France.

Après une très bonne année 2018, les conditions météorologiques (gel, humidité et températures basses au printemps suivies de périodes de canicules exceptionnelles et de sécheresse durant l'été) expliquent une mauvaise année viticole dans tous les bassins à l'exception des vins du Sud-Est et de Corse pour les vins d'appellation. En Pays de la Loire, la production en volume des vins d'appellation chute de 33,5 % et les prix sont quasiment stables. En Bourgogne-Franche-Comté, la production en

### Une baisse de la production végétale très marquée dans les régions viticoles

La production végétale diminue dans une majorité de régions (8 sur 13) (tableau 1). Cela s'explique en partie par une chute de la production viticole et la baisse du prix des céréales et des fruits qui atténuent fortement la progression de la production en volume. La récolte des céréales, à l'exception de celle du blé dur, augmente fortement (+ 14,2 %). Les progressions en volumes, c'est-à-dire à prix constants, sont fortes dans toutes les régions de grandes cultures : Île-de-France (+ 20,2 %), Hauts-de-France (+ 14,7 %), Grand Est (+ 9,1 %), Centre-Val de Loire (+ 14,1 %) et Bourgogne-Franche-Comté (+ 12,4 %). Cependant, dans le contexte d'une offre mondiale importante, les prix des céréales baissent de plus de 12 % sur l'ensemble du territoire avec pour conséquence une stabilité en valeur de la production de céréales. Cette baisse des prix des céréales est particulièrement marquée en Île-de-France (- 17,5 %), dans les Hauts-de-France (- 14,8 %) et dans la région Grand Est (- 15,0 %), un peu moins en Bourgogne-Franche-Comté (- 11,8 %) et en Centre-Val de

Loire (- 11,0 %). Toutes les régions, de grandes cultures ou pas, sont concernées par cette baisse de prix.

Le même phénomène – hausse de la production en volume atténuée par une baisse des prix – se produit pour la pomme de terre avec toutefois des

**Tableau 1**  
Évolution de la production végétale en valeur, partage volume-prix

	Évolution 2019/2018 de la production végétale en valeur	Évolution 2019/2018 en volume	Évolution 2019/2018 liée à la variation des prix
		%	
Nouvelle-Aquitaine	- 6,7	- 1,9	- 4,9
Bretagne	3,7	6,8	- 2,9
Grand Est	- 9,3	- 6,2	- 3,3
Pays de la Loire	- 0,7	- 3,3	2,7
Occitanie	1,9	1,4	0,5
Hauts-de-France	0,7	6,4	- 5,4
Auvergne-Rhône-Alpes	- 5,1	- 7,3	2,4
Normandie	0,2	11,1	- 9,8
Bourgogne-Franche-Comté	- 17,8	- 16,2	- 1,9
Centre-Val de Loire	- 6,5	- 1,2	- 5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,4	1	- 0,6
Île-de-France	- 2,7	6	- 8,2
Corse	- 4,9	- 7,8	3,1
France métropolitaine	- 4,5	- 1,4	- 3,1

Lecture : entre 2018 et 2019, la valeur de la production végétale diminue de 9,3 % en Grand Est. La perte en volume, c'est-à-dire à prix constants, est de 6,2 %. La baisse des prix de vente de la production explique une diminution de 3,3 % de la valeur de la production.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

volume de vins d'appellation s'effondre mais avec des prix qui augmentent de 3,2 %. Dans les régions Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Grand Est et Occitanie, la production en volume des vins d'appellation chute fortement (respectivement - 22,7 %, - 19,0 %, -15,0 % et - 7,5 %). En Nouvelle-Aquitaine, la récolte de vins d'appellation diminue moins sensiblement (- 5,1 %) mais les prix reculent nettement (- 11,0 %).

### La baisse des prix masque la hausse de la production en volume des fruits

La production de fruits est quasiment stable en valeur (+ 1,0 %) sous l'effet d'une hausse des volumes produits de l'ordre de 5,0 % et d'une baisse des prix presque équivalente. Plus précisément, la production en volume augmente dans les régions arboricoles méridionales à l'exception notable de la première région productrice - Provence-Alpes-Côte d'Azur - pénalisée par des récoltes d'olives à huile, de pommes et de poires moindres que l'année précédente. En Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, deuxième et troisième régions productrices de fruits, les productions en volume augmentent fortement, respectivement + 11,0 % et + 11,8 %. Dans ces trois régions, les prix baissent. En Corse, la production de fruits en volume baisse très nettement (- 15,7 %), en lien avec la production d'agrumes qui chute de 24,0 % en volume.

La production en volume de légumes est quasiment stable (+ 0,7 %) mais les prix augmentent (+ 4,2 %), notamment en Pays de la Loire, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La valeur de la production croît dans quasiment toutes les régions.

### La hausse des prix soutient la production animale

En 2019, la valeur des productions animales augmente de 2,5 % sous l'effet d'une hausse des prix de 3,8 %. Les volumes reculent de 1,3 %. La baisse modérée de la production de gros bovins en valeur (- 2 %) et celle plus conséquente des veaux (- 10,6 %) est compensée par la croissance importante de la production en valeur

des porcins (+ 20,6 %) soutenue par une envolée des cours (+ 21,5 %), avec une quasi-stabilité des volumes. La production en valeur des produits avicoles diminue de 1,3 %. La progression de la production de volailles (+ 1,3 %) ne compense pas la contraction importante de celle des œufs (- 6,8 %).

La production animale progresse en valeur dans toutes les régions de production, notamment en Bretagne (+ 6,4 %), première productrice d'animaux, en Normandie (+ 5,1 %), Hauts-de-France (+ 4,9 %) ou Centre-Val de Loire (+ 4,3 %). En Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, autres régions fortement productrices, les hausses, moins dépendantes de l'envolée des cours des porcins qu'en Bretagne, sont plus modérées. L'augmentation du prix du lait a un effet particulièrement bénéfique en Bretagne, en Pays de la Loire et en Normandie avec des hausses de valeurs de productions comprises entre 5,0 et 7,0 %.

### Une nouvelle baisse en volume des intrants mais des prix en hausse

Comme les années précédentes, les consommations intermédiaires diminuent en volume (- 0,9 %)

(tableau 2). Cependant, la hausse des prix (+ 2,2 %) explique une hausse d'ensemble en valeur qui se retrouve dans presque toutes les régions. La baisse des consommations en engrais et amendements est générale malgré des hausses de prix toujours supérieures à 8,0 %. Après deux années de forte augmentation, le prix de l'énergie est quasiment stable. Combinée à une moindre consommation en volume, dans toutes les régions la facture énergétique diminue. Dans la plupart des régions plus de semences et plants sont consommés dans un contexte de faible évolution des prix. Le recours aux produits de protection des cultures diminue en 2019 dans toutes les régions (- 2,6 %).

La part des consommations intermédiaires dans la production est très dépendante de la spécialisation des exploitations et donc des régions. La part des consommations intermédiaires est corrélée positivement à la part de la production animale dans l'ensemble de la production agricole (graphique 3). En Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie, le poids des consommations intermédiaires dans leur production est élevé, ce qui explique une moindre valeur ajoutée à production donnée.

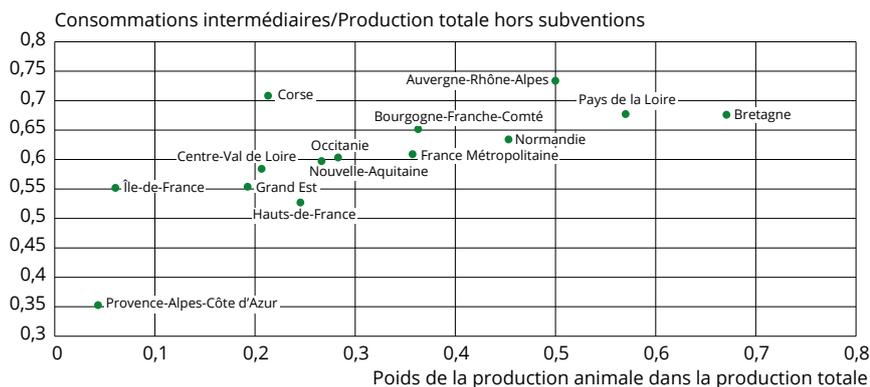
**Tableau 2**  
Évolution des consommations intermédiaires, partage volume-prix

	Évolution 2019/2018 des consommations intermédiaires en valeur	Évolution 2019/2018 en volume	Évolution 2019/2018 liée à la variation des prix
		%	
Nouvelle-Aquitaine	2,1	- 0,9	3,0
Bretagne	1,2	- 0,1	1,3
Grand Est	0,5	- 2,0	2,6
Pays de la Loire	2,2	- 1,4	3,7
Occitanie	1,4	- 2,6	4,1
Hauts-de-France	0,3	- 1,4	1,7
Auvergne-Rhône-Alpes	1,3	- 2,7	4,1
Normandie	1,3	- 0,8	2,1
Bourgogne-Franche-Comté	1,5	0,5	1,0
Centre-Val de Loire	0,5	- 1,2	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,0	- 1,7	1,7
Île-de-France	- 1,2	- 1,3	0,1
Corse	0,5	- 2,0	2,5
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,2</b>	<b>- 1,3</b>	<b>2,5</b>

Lecture : entre 2018 et 2019, la valeur des consommations intermédiaires progresse de 1,2 % en Bretagne. Cette augmentation résulte essentiellement d'une hausse des prix de 1,3 %.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

### Graphique 3 Poids des consommations intermédiaires dans la production totale en fonction du poids de la production animale dans la région



Lecture : en Occitanie en 2019, la production animale représente 28 % de la production totale hors subventions. Le poids des consommations intermédiaires dans la production totale (hors subventions) s'élève à 60 %.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

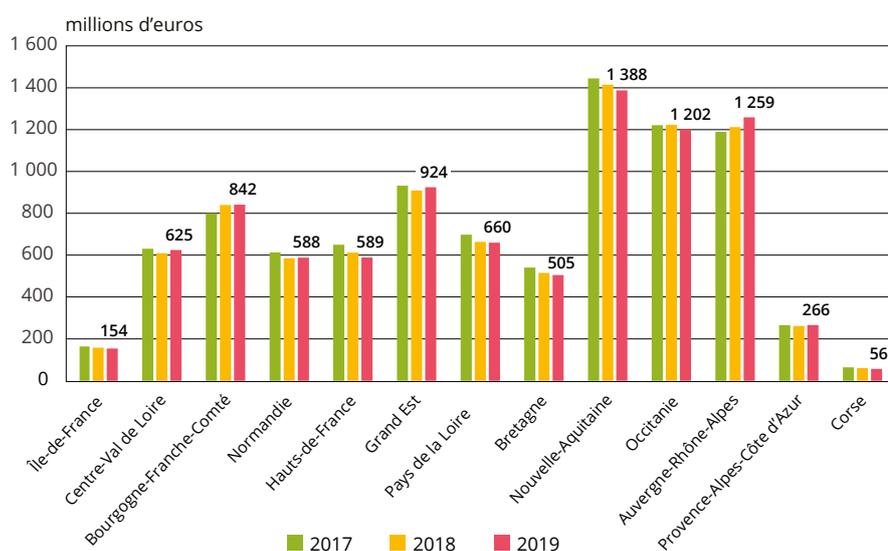
### Des évolutions de subventions d'exploitation contenues entre 2018 et 2019

Entre 2018 et 2019, les évolutions de montants de subventions d'exploitation sont globalement contenues (*graphique 4*). La part allouée à chacune des enveloppes des aides du 1<sup>er</sup> pilier de la politique agricole commune est restée stable. Ces aides constituent l'essentiel des subventions d'exploitations. La part allouée au paiement redistributif, favorable aux régions aux plus petites exploitations, est restée fixée à 10,0 %

de l'enveloppe. Le mouvement de convergence interne des aides se poursuit ; dans les régions à dominante céréalière de la moitié nord de la France, qui avaient historiquement des aides à l'hectare plus élevées, les subventions reculent (- 3,9 % en Hauts-de-France et - 2,4 % en Île-de-France). À l'inverse les montants de paiement de base par hectare augmentent dans les régions méridionales.

Les effets de la baisse du montant de CICE résultant du passage de 7,0 % à 6,0 % du taux du crédit d'impôt assis sur les salaires versés en 2018

### Graphique 4 Subventions d'exploitation par région en 2017, 2018 et 2019



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

diffèrent peu entre régions. La baisse de montant perçu est de 10 M€ en Nouvelle-Aquitaine et de près de 5 M€ en Occitanie. La nouvelle délimitation des zones défavorisées entrée en vigueur en 2019 pourrait expliquer des variations de montants d'indemnité compensatoires de handicaps naturels (ICHN). D'une part ces différences peuvent être lissées à l'intérieur des régions, d'autre part en 2019 un dispositif d'accompagnement des sortants est mis en place : les anciens bénéficiaires qui ne sont plus éligibles du fait de la nouvelle délimitation perçoivent, au titre de la campagne 2019, 80 % du montant perçu au titre de la campagne 2018. Finalement, les évolutions de montants d'ICHN restent faibles hormis en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 8 M€).

### La valeur ajoutée brute diminue fortement dans les régions viticoles et augmente dans les régions d'élevage

La valeur ajoutée brute (*cf. définitions*) diminue dans une majorité de régions (8 sur 13) mais de manière plus ou moins accentuée (*tableau 3*). Les baisses les plus fortes s'observent dans les régions Nouvelle-Aquitaine (- 12,0 %), Grand Est (- 14,5 %) et Bourgogne-Franche-Comté (- 26,6 %) fortement pénalisées par la mauvaise année viticole et en Corse (- 11,3 %) où la baisse de production se concentre sur les fruits et les vins hors vins d'appellation. Comme pour les indicateurs de production, l'atelier animal explique des évolutions plus favorables de valeur ajoutée brute en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie, tout comme il atténue l'ampleur de la baisse dans certaines régions comme la Nouvelle-Aquitaine, grande région viticole et d'élevage.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume). Son évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi

total (en équivalent temps plein). Entre 2018 et 2019, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, présentent des évolutions proches dans de nombreuses régions.

Au niveau national, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, hors inflation, diminue de 4,3 %, après deux années de hausse. L'évolution de la VABCF est très négative dans les régions viticoles de

Bourgogne-Franche-Comté (- 21,2 %), Grand Est (- 11,9 %) et Nouvelle-Aquitaine (- 10,3 %). L'évolution est significativement positive dans les 3 régions où c'est déjà le cas pour la valeur ajoutée brute (Normandie, Hauts-de-France et Bretagne). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Pays de la Loire, l'évolution sur un an est faible. Les écarts entre valeur ajoutée brute et VABCF sont plus importants en Auvergne-Rhône-Alpes, année de la nouvelle délimitation

des zones défavorisées et donc de changements de montant d'ICHN. En Île-de-France et en Corse, les évolutions de VABCF et de valeurs ajoutées brutes, négatives, sont proches.

**François Gitton**  
**Christelle Roineau**  
**Patrick Thiéry**

SSP - Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles

**Tableau 3**  
**Valeur ajoutée et évolution entre 2018 et 2019**

	Valeur ajoutée brute		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif	
	Valeur 2019	Évolution 2019/2018	Valeur 2019	Évolution 2019/2018	Valeur 2019	Évolutions en termes réels
	M€	%	M€	%	K€/actif	%
Nouvelle-Aquitaine	4 616	- 12,0	5 567	- 10,7	48,6	- 10,3
Bretagne	2 944	15,2	3 300	12,9	63,9	13,3
Grand Est	3 822	- 14,5	4 541	- 12,2	65,6	- 11,9
Pays de la Loire	2 400	- 0,7	2 859	- 0,6	49,9	- 0,1
Occitanie	2 870	1,1	3 683	- 0,3	40,1	0,0
Hauts-de-France	3 217	3,4	3 653	2,3	89,3	2,8
Auvergne-Rhône-Alpes	1 719	- 7,8	2 647	- 3,2	33,1	- 2,8
Normandie	2 109	4,6	2 520	4,0	62,0	4,2
Bourgogne-Franche-Comté	1 855	- 26,6	2 514	- 21,1	56,1	- 21,2
Centre-Val de Loire	1 916	- 9,7	2 409	- 7,4	73,8	- 6,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 213	0,4	2 378	0,6	64,5	0,2
Île-de-France	491	- 2,8	607	- 3,1	77,0	- 2,4
Corse	81	- 11,3	115	- 10,9	25,2	- 13,3
<b>France métropolitaine</b>	<b>30 253</b>	<b>- 5,4</b>	<b>36 793</b>	<b>- 4,5</b>	<b>54,7</b>	<b>- 4,2</b>

Lecture : en Normandie, la valeur ajoutée brute s'élève à 2 109 M€ en 2019, en hausse de 4,6 % sur un an. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF), obtenue en ajoutant à la valeur ajoutée brute les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production, s'élève à 2 520 M€, en hausse de 4,0 % sur un an. Ramenée au nombre d'actifs, la VABCF s'élève à 62 000 € par actif, en hausse de 4,2 % sur un an mesurée en termes réels, c'est-à-dire une fois enlevée la hausse des prix du PIB entre 2018 et 2019 (+ 1,2 %).

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

## Sources et définitions

### SOURCES

Les comptes régionaux de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sous la coordination du Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

### DÉFINITIONS

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le système européen des comptes (SEC) 2010. La branche agricole est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en subventions sur les produits et subventions d'exploitation. Les premières représentent environ 12 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aides aux bovins allaitants). Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agro-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit (les subventions sur les produits représentent moins de 3 % de la valeur de la production dans toutes les régions), moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les consommations intermédiaires de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...).

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production.

## Pour en savoir plus

Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 3 juillet 2020, en ligne sur le site Agreste dans « Chiffres et analyses / Collections / Collection nationales / Les Dossiers ».

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Secrétariat général  
Service de la statistique et de la prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost  
Composition : SSP  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 1760-7132  
© Agreste 2020